



ape.stefoy@hotmail.fr

SOCIETE ANSAMBLE

BLAGNAC

Sainte Foy de Peyrolières, le 7/05/2012

Madame, Monsieur,

Vous fournissez les repas des cantines de Sainte Foy et, depuis la dernière loi concernant la restauration scolaire, il y a fréquemment du fromage.

Des parents nous signalent que leurs enfants n'en mangent pas. Par souci d'équilibre alimentaire nous souhaiterions que ces enfants puissent bénéficier d'un autre laitage, par exemple un yaourt.

Vous serait-il donc possible, lorsque du fromage est prévu dans le repas, de fournir quelques yaourts que les dames de cantine pourraient donner aux enfants qui n'aiment vraiment pas le fromage ?

Nous vous en remercions et prions de recevoir, Monsieur, Madame, nos sincères salutations.

Nadine KIRCHER

Présidente APE

J.François RAVARY/Karine DENEUX

Parents délégués

Liste d'Union Indépendants/APE

Commission cantine

Copie à Mme Banache, mairie